



PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 17 juin 2011

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, SEROT, SCHLOSSER, adjoints

MM. JULLY, MM. WAGNER, RIETHMULLER, DARDAINE, Mme PERNIN,
MM. ARGANT, ADRIAN, FUCHS, Mmes GROUARD, GEORGES
conseillers municipaux.

Membres excusés : Mme NEY qui donne procuration à M. ARGANT et M. FUCHS
qui donne procuration à M. SCHLOSSER

M. SEROT est désigné secrétaire de séance -

ORDRE DU JOUR :

Adoption du P.V. de la séance du 11 avril 2011

1. Décisions prises en application de l'article L5210-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - a) Renouvellement réseau eaux pluviales rue Général de Gaulle – Mission de Maîtrise d'œuvre
2. Lotissement communal « Sous les Grandes Raies » – Avenant au marché de conduite d'opération n°45050157
3. Travaux :
 - a) Construction d'un bâtiment multifonctions à usage sportif – Avenants
 - b) Aménagement des abords du bâtiment multifonctions
 - c) Attribution du marché de travaux RD 42
4. Convention ATESAT – Avenant n°1 à la convention du 02/06/2010
5. Diagnostic handicapés – Réalisation du plan de mise en accessibilité
6. Personnel :
 - a) Suppression d'un poste d'ATSEM à raison de 31h/35 et création d'un poste à raison de 26h/35
 - b) Suppression d'un poste d'adjoint technique à raison de 15h/35 et création d'un poste à raison de 8h/35
7. Affaires domaniales
 - a) Déclaration d'Intention d'Aliéner
 - b) Rue des Lilas - Régularisation d'emprises foncières
 - c) Elargissement de la rue des Lilas
 - d) Numérotation zone artisanale rue Général de Gaulle
8. Acquisition d'un défibrillateur
9. Vente d'herbe 2011

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

1. Décisions prises en application de l'article L5210-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

a) Intitulé de la décision : Renouvellement réseau eaux pluviales rue Général de Gaulle – Mission de Maîtrise d'oeuvre

Exposé des motifs : Par délibération du 11/04/2011, le conseil municipal a autorisé la réalisation des travaux de renouvellement du réseau d'eaux pluviales rue Général de Gaulle et chargé le maire de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre. Par courrier du 21 avril 2011, le maire a consulté 3 bureaux d'études pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre.

A l'issue de la procédure, après négociations, le Bureau d'Etudes BEREST de Phalsbourg s'est révélé le mieux-disant pour un montant de 10 625,- € H.T. soit 12 707,50 € T.T.C.

Décision : le maire décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes BEREST à PHALSBOURG.

2. LOTISSEMENT COMMUNAL SOUS LES GRANDES RAIES – Avenant au marché de conduite d'opération n° 45050157

Le maire soumet au conseil municipal un projet d'avenant au marché de conduite d'opération assurée par la D.D.T. pour la réalisation du lotissement « Les COTEAUX DE LA SARRE BLANCHE ».

Cet avenant a pour objet de mettre fin au contrat de conduite d'opération. L'élément de mission « Réalisation des ouvrages » n'est assurée que partiellement et l'élément de mission « Réception » est abandonné.

Le montant du marché initial est ramené de 25 916,63 € T.T.C. à 23 115,50 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant mettant fin à la mission de la D.D.T.

3. TRAVAUX :

a) Construction d'un bâtiment multifonctions à usage sportif – Avenants

M. le maire soumet au conseil municipal des avenants pour travaux supplémentaires concernant les entreprises suivantes :

- **Entreprise DIPOL – Lot 9 – Carrelage :**

- Avenant n° 2 : Fourniture et pose d'un carrelage sol en grès cérame dans le local rangement en pose scellée, fourniture et pose de plinthes droites d'un montant de **678,00 € TTC**
Le montant du marché est porté à la somme de 24 527,92 € TTC

- Avenant n° 3 : Fourniture et pose de seuils en pierre sur les portes et portes fenêtres et fourniture et pose de carrelage sol collé en grès cérame dans le local technique d'un montant de **1 083,99 € TTC**
Le montant du marché est porté à la somme de 25 611,91 € TTC

- **Entreprise Alain BALEZO – Lot 2 – Charpente couverture**

- Avenant n° 1 : Sortie de panne façonnée et chevron, couverture tuiles, tranchis de tuile aux alentours lambris d'un montant de **213,08 € TTC**

- Avenant n° 2 : Fourniture et pose de bandeau de rive en zinc et d'about de panne en zinc d'un montant de **1 384,97 € TTC**
Le montant du marché est porté à la somme de 39 907,96 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- la réalisation des travaux supplémentaires
- le maire à signer les avenants correspondants.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2011.

b) Aménagement des abords du bâtiment multifonctions

Le maire informe le conseil municipal qu'il a consulté 3 entreprises pour l'aménagement des abords du bâtiment multifonctions.

L'entreprise la mieux-disante pour la réalisation des travaux s'avère être la COLAS pour un montant de 13 275,- € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise

- la réalisation des travaux d'aménagement des abords du bâtiment multifonctions selon devis COLAS.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2011.

c) Attribution du marché de travaux RD 42

Le maire informe le conseil municipal qu'il a consulté 6 entreprises pour les travaux RD 42.

L'entreprise la mieux-disante pour la réalisation des travaux s'avère être l'entreprise SRUBEL pour un montant de 51 836,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise :

- la réalisation des travaux connexes sur la RD42,
- le maire à demander une subvention au Conseil Général de la Moselle,
- le maire à signer les marchés de travaux correspondants

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2011.

4. Convention ATESAT – Avenant n° 1 à la convention du 02/06/2010.

Le maire soumet au conseil municipal un projet d'avenant ayant pour objet la rectification du montant de la rémunération annuelle totale figurant dans la convention ATESAT en date du 02/06/2010 suite à une erreur de calcul des montants actualisés des missions complémentaires n° 1 à 4, à savoir :

- Mission 1 : assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière
- Mission 2 : assistance à l'élaboration de programme d'investissement de la voirie
- Mission 3 : gestion du tableau de classement de la voirie
- Mission 4 : étude et direction des travaux de modernisation de la voirie

Soit une rémunération totale annuelle avec revalorisation de 480,16 € au lieu de 504,29 €. Lesdits montants forfaitaires annuels seront revalorisés annuellement conformément à l'article 2 du présent avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- le maire à signer l'avenant.

5. Diagnostic handicapés – Réalisation du plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

Le maire informe le conseil municipal qu'il a consulté quatre bureaux d'études afin d'établir le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics conformément au I de l'article 45 de la loi du 11 février 2005 modifiée et au décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006.

Le maire précise que les travaux liés à la mise en conformité des bâtiments publics doivent être réalisés avant 2015 ; il est nécessaire d'anticiper et de planifier ces dépenses obligatoires.

L'offre du Bureau VERITAS à Villers-les-Nancy s'est révélée la mieux disante pour un montant de 1 435,20 € T.T.C.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le maire à passer commande auprès du Bureau VERITAS.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2011 – Chapitre 011 -art. 6226.

6. PERSONNEL

Suppression d'un poste d'ATSEM à raison de 31 h par semaine et création d'un poste ATSEM à raison de 28 h par semaine.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34 ;

En attente de l'avis du Comité Technique Paritaire sollicité en date du 29/04/2011 ;

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'ATSEM de 31 h par semaine, en raison de la demande de l'intéressée, pour raisons personnelles

Le Maire propose à l'assemblée

La création d'un emploi d'ATSEM, permanent à temps non complet à raison de 28 h par semaine annualisées, soit une base de rémunération de 22,24/35^{ème} et répartis comme suit :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 8 h 10 à 11 h 20 et de 13 h à 16 h 20 soit 26 h auxquelles s'ajoutent 2 h par semaine au périscolaire

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2011

SERVICE					
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDOMADAIRE
Médico-social	ATSEM	ATSEM 1 ^{ère} classe	2	2	1 x 28 h 1 x 31 h

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6410.

b) Suppression d'un poste d'adjoint technique à raison de 15 h par semaine et création d'un poste à raison de 8 h par semaine annualisées.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34 ;

En attente de l'avis favorable du Comité Médical ;

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique, en raison du reclassement suite à l'invalidité

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps non complet à raison de 8h par semaine durant les 36 semaines de cours.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2011

SERVICE					
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDOMADAIRE
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	2	2	35 h 00
			1	1	5 h 45 min
			1	1	6 h 55 min
			1	1	8 h 00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6410.

7. AFFAIRES DOMANIALES

a) Déclarations d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
03/05/2011	CALBA Christiane	Immeuble bâti cadastré section 12 n° 21/12 et 23/11 avec 6 a 91 et 2 a 55 ca	Rue Général de Gaulle	Renonce à l'exercice de son droit de préemption
09/06/2011	KLEIN Martin	Immeuble Cadastré section 2 n°111 avec 7 a 13 ca	132 rue Général Leclerc	Renonce à l'exercice de son droit de préemption

Le maire propose d'acquérir l'immeuble vacant, rue Général de Gaulle, situé entre le Centre de Secours (CIS) et la Marberie de l'Est ; Il s'agit d'une friche industrielle, polluée, de longue date, située en zone POS UX, Zone artisanale et qu'il y a lieu de valoriser cette zone à moyen terme. Le besoin immédiat est de prévoir un parking sur cet espace et s'autorise à saisir toute opportunité à venir.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le maire :

- à acquérir cet immeuble
- à céder une bande de terrain destiné au fonctionnement du CIS de Lorquin
- à signer les actes administratifs correspondants.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2011.

b) Rue des Lilas – Régularisation d'emprises foncières.

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue des Lilas, il a été constaté que la commune ne maîtrisait pas toute l'emprise foncière de la voirie d'origine et propose au conseil municipal de régulariser la situation. Les propriétaires concernés ont donné leur accord pour céder gratuitement à la commune les bandes de terrain concernées.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- faire établir les procès-verbaux d'arpentage
- faire rédiger les actes de vente par l'office notarial de Lorquin
- décide de prendre en charge financièrement le procès-verbal d'arpentage et les actes notariés.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2011 - Art. 2111/op.175.

c) Elargissement du carrefour ruelle du pré de la dame et de la rue des Lilas -

Toujours dans le cadre du réaménagement de la rue des Lilas, il est prévu d'acquérir une bande de terrain nécessaire à l'élargissement du carrefour ruelle du pré de la dame et de la rue des Lilas pour permettre aux engins agricoles de circuler en toute sécurité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise l'acquisition d'une bande terrain au prix de 4 900[€]/are
- charge le maire de faire établir le procès-verbal d'arpentage
- autorise le maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives à cette opération.
- décide de prendre en charge les frais d'arpentage et de notaire.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2011 – art. 2111/op. 175

d) Numérotation de la zone artisanale – Rue Général de Gaulle.

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de numéroté les immeubles en construction sur la zone artisanale (anciennement Oberlé), rue Général de Gaulle.

Il propose au conseil municipal, avant d'envisager la renumérotation complète de la rue d'attribuer les numéros suivants :

- 11 – Centre de Secours
- 11a – Immeuble vacant (situé entre CIS et Marbrerie de l'EST)
- 11b – Marbreries de l'Est
- 11c – Immeuble Vacant (situé entre Marbrerie de l'Est et Créa métal)
- 11d – Créa Métal
- 11e – Immeuble Vacant (bureaux en cours de construction)
- 11f – Etude notariale

8. Acquisition d'un défibrillateur

Le Maire propose au conseil municipal de faire l'acquisition d'un défibrillateur qui pourrait être installé dans le sas d'entrée de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- l'acquisition d'un défibrillateur
- le maire à consulter plusieurs fournisseurs.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2011 – art. 2188/188.

9. Vente d'herbes 2011

Le maire donne connaissance au conseil municipal du résultat de la consultation pour la vente d'herbe 2011 à savoir :

LOT 1 - Section 32 - 55/30 « Basse de Fraquelfing » env. 89 a 45 a	125 Euros
LOT 2 - Section 28 n° 16 « Entre les 2 Rivières » env. 1 ha 08 a	125 Euros
LOT 3 - Section 12 n° 26-27-55/28 « Le Rho » env. 2 ha	152 Euros
LOT 4 - Section 31 n°203-204 « Le haut de Laneuveville » env. 60 a 63 ca	30 Euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à encaisser le produit de la vente d'herbe 2011.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 00.